

„ que par conséquent le sceptre Belgique lui
 „ appartenait. . . Les états représentoient donc
 „ alors toute la patrie, sans qu'aucune convo-
 „ cation de districts les y eût autorisés de nou-
 „ veau. Ce qu'ils étoient alors, pourquoi ne
 „ le seroient-ils pas aujourd'hui ? Plus un titre
 „ est ancien, plus, ce nous semble, il a d'au-
 „ torité, bien loin de perdre de sa force. „

On sera peut-être surpris de voir l'auteur pen-
 cher vers l'opinion qu'aucune alliance n'est pro-
 prement nécessaire aux Belges. Cependant la
 manière dont il s'explique sur ce sujet est bien
 l'expression de la vraie politique, de cette pru-
 dence simple & chrétienne qui affermit le bon-
 heur & la sécurité des peuples. „ Un état qui,
 „ de sa nature, n'a aucune tête royale ou du-
 „ cale pour chef, n'hérite ni n'est l'objet d'un
 „ héritage : double source de vingt massacres
 „ nationaux dans notre Europe, depuis qu'on
 „ y a permis aux souverains d'épouser des
 „ étrangères. Voilà déjà, dans une vraie répu-
 „ blique, une occasion de guerre de moins
 „ que dans une monarchie. „

„ Un état qui s'est imposé la loi de ne ja-
 „ mais s'agrandir, n'a pas à craindre qu'un
 „ ou plusieurs de ses chefs le portent à s'ar-
 „ mer pour envahir la possession d'un état
 „ voisin. „

„ Un état où il y a 150 à 200 mille ci-
 „ toyens, de 15 à 50 ans, bien disciplinés &
 „ prêts à entrer en campagne au premier coup
 „ de tambour, lequel état ne fait d'injustice
 „ nationale à aucun autre état, lequel même
 „ dans un tems de disette, d'incendie, de
 „ tremblement de terre, secourt autant qu'il
 „ le peut, tous les états qui l'entourent, un
 „ tel état n'a point à craindre d'invasions.